Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20111215-2011-12-15\_021-DE

Date de télétransmission : 16/12/2011 Date de réception préfecture : 16/12/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011 Publié le 16 décembre 2011 Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 10

Membres présents :		
M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	
Montheadle		

Membres absents :		
M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE		
M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET		
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH		
Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY		
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET		
M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS		
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE		
Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD		
M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE		
M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.		

GD2011-12-15\_021  $N^{\circ}21 - 1/3$ 

## OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Accueil des Gens du voyage: approbation de la tarification 2012 des équipements communautaires

Chaque année, le Conseil de Communauté se prononce sur la tarification à appliquer sur les aires d'accueil des gens du voyage de l'agglomération dijonnaise pour l'année civile suivante.

Il est rappelé que la tarification afférente au droit de stationnement est appliquée de manière identique sur les deux aires de séjour, celle de Dijon (50 places) et celle de Chevigny-saint-Sauveur (24 places).

Pour 2012, il vous est proposé de reconduire ce principe ainsi que le tarif appliqué en 2011, soit  $2 \in \text{par}$  nuitée et par emplacement, comprenant une tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaire des minima sociaux, à hauteur d'un forfait de  $6 \in \text{par}$  semaine.

Il est proposé également de reconduire les montants de la caution ainsi que la base de facturation des fluides.

Les tarifications 2012 seraient en conséquence les suivantes :

Pour la Cité des Peupliers à Dijon :

- Caution : 75 € par famille,
- Redevance de stationnement : 2 € par nuitée et par emplacement,
- Électricité : 0,17 € par KWH consommé,
- Eau : prix coûtant par mètre cube consommé.

Pour l'aire des « Quatre Poiriers » à Chevigny-saint-Sauveur :

- Caution : 75 € par famille,
- Redevance de stationnement : 2 € par nuitée et par emplacement,
- Électricité : 0,17 € par KWH consommé,
- Eau : prix coûtant € par mètre cube consommé.

Il est précisé que les prix du mètre cube d'eau sont différents sur les communes de Dijon et Chevigny-saint-Sauveur. Les tarifs 2012 seront connus en début d'année.

En ce qui concerne les stationnements de « Grands Passages », il est proposé que la tarification 2012 soit identique à 2011, à savoir :

- Application d'une caution à montant progressif selon le nombre de caravanes du groupe accueilli :

1.pour 20 caravanes et moins : 250 €

2.de 21 à 50 caravanes : 500 € 3.plus de 50 caravanes : 1000 €

- Application d'une redevance de stationnement hebdomadaire forfaitaire établie en fonction du nombre de caravanes accueillies :

1.jusqu'à 20 caravanes : 100 € 2.de 21 à 50 caravanes : 150 € 3.plus de 50 caravanes : 225 €

- Facturation de l'eau au prix coûtant sur la base de la consommation réelle mesurée au compteur installé à l'entrée de l'aire rue Django Reinhardt.

GD2011-12-15\_021 N°21 - 2/3

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver la tarification 2012 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- de dire que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2012,
- de dire que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

GD2011-12-15\_021 N°21 - 3/3